

SEINE GRANDS LACS		Renaturation hydromorphologique du ru de Baon et de sa ZEC par reconnexion avec ses zones humides et son marais alcalin		SMBVA Syndicat de l'Armançon			
RIVIERE	Ru de Baon		Superficie concernée : 2,5 ha				
COMMUNE(S)	Tanlay (89)		Volume potentiellement stockable : 12 000 m ³				
MAITRE D'OUVRAGE	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon						
LOCALISATION							
DESCRIPTION DE L'OPERATION							
Contexte et problématique							
<p>Le ru de Baon est un affluent de l'Armançon qui présente un linéaire presque intégralement rectifié : au niveau de la zone Natura 2000 du marais de Baon, cette configuration limite les débordements dans le champ d'expansion des crues naturel du cours d'eau. Par ailleurs, des inondations sur la commune de Tanlay, juste à l'aval du secteur projet, confirme l'intérêt de restaurer le cours d'eau et ses zones humides afin de faire du ralentissement dynamique de crue. Les travaux présentés devraient permettre une régénération des milieux et un débordement plus naturel et fréquent du cours d'eau par une reconnexion du ruisseau à ses zones humides rivulaires.</p>							
Objectifs visés							
L'objectif est le restauration du champ d'expansion de crues du ru de Baon par la renaturation hydromorphologique de ce dernier							
Enjeux sur les parcelles concernées							
Marais alcalin en zone Natura 2000							
Nature de l'intervention							
Terrassement du nouveau lit avec reméandrage : +340 m							
Conditions d'exécution							
Une sollicitation d'une déclaration d'intérêt général et d'une déclaration loi sur l'eau pour les travaux ont été réalisé auprès de la DDT 89.							
ECHEANCIER							
Il s'agit d'une opération : <input type="checkbox"/> d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> de fonctionnement Les montants suivants sont : <input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC							
Détail des dépenses envisagées		Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût			
1-Travaux de terrassement		sept-23	nov-23	72 000,00 €			
2- Huissier + Compensation agricole		sept-23	nov-23	6 600,00 €			
3-Animation / Maitrise d'œuvre		janv-22	nov-23	11 790,00 €			
			TOTAL	90 390,00 €			
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	72 000,00 €	57 600,00 €				14 400,00 €	20%
2	6 600,00 €	5 280,00 €				1 320,00 €	20%
3	11 790,00 €	9 432,00 €				2 358,00 €	20%
TOTAL	90 390,00 €	72 312,00 €	- €	- €	- €	18 078,00 €	20%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231213-2023-48-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Publication : 13/12/2023